



Fuite de gaz: qui paye ?

Par **Calistev**, le **04/12/2019** à **07:22**

Bonjour,

Je me tourne vers vous pour des renseignements.

Je loue un appartement depuis juillet 2018. En décembre 2018 l'entretien de la chaudière a été fait.

En juin 2019, je reçois un appel de mon locataire m'informant qu'il a reçu un rappel de facture important (de plus de 1000€ pour 8 mois) et qu'il doit donc y avoir une fuite de gaz. Je le rappelle de suite l'informant de prendre rdv avec gdf et/ou un plombier car je ne peux intervenir dans son logement (pas de clés). Je n'ai plus de nouvelle jusqu'en octobre ou je lui écris pour lui dire de prendre le rdv d'entretien de chaudière 2019 (et qu'il m'envoie la facture comme prévu). Il me répond qu'il va le faire mais qu'il a toujours de grosses factures... Deux jours après, 27 octobre, je suis chez lui, avec un plombier, qui ne trouve pas de fuite. Nous lui disons de prendre rdv en urgence avec le chauffagiste (que je contacte en lui expliquant le problème). Une semaine plus tard, le 5 novembre, je maile mon locataire savoir s'il a bien appelé le chauffagiste car je n'ai toujours pas reçu la facture, sa réponse : je n'ai pas le temps. Le 22 novembre , je réitère, pas de réponse.

Le 3 décembre j'ai enfin l'appel du chauffagiste qui m'informe d'une fuite au niveau d'une soudure d'un tuyau au dessus de la chaudière. Je fais envoyer un plombier le matin même, rdv reporté par le locataire deux fois dans la journée car pas disponible. Le soir même, problème réglé.

J'ai appelé mon assurance et gdf qui me disent qu'ils ne prennent rien en charge car le locataire aurait dû appeler un réparateur de lui même car c'est une fuite de son appartement.

Mon locataire veut donc que je paye ses factures alors que je n'ai jamais eu accès à son appartement, qu'il n'est jamais disponible et que je lui ai demandé de prendre des rdv (et je paye les réparations).

Ma question est donc: qui doit payer les factures de gaz? (Et non les réparations que j'ai pris en charge de suite).

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **04/12/2019** à **07:29**

Bonjour,

C'est vraiment sérieux ? On parle bien d'une fuite de gaz ? Votre locataire est toujours vivant ???

Comment est-il possible de laisser plusieurs mois une fuite de gaz dans un appartement sans déclencher une catastrophe ???

Par **Calistev**, le **04/12/2019** à **07:35**

Je suis tout à fait d'accord. Pas d'odeur et le locataire allumait des bougies à fond. Je ne comprends rien. Mais au moins problème résolu. Il a fallu que je me déplace (alors que je n'ai servi à rien!) , je ne comprends pas que le locataire n'ait pas bougé avant.

Par **oyster**, le **04/12/2019** à **07:57**

Bonjour,

Le locataire est inconscient ,mais en plus le compteur est à son nom.....

Demandez un rapport écrit du chauffagiste.

Par **Calistev**, le **04/12/2019** à **08:13**

Justement le compteur est à son nom. Donc il m'avait dit de lui prendre rdv, je lui avais dit de contacter lui meme car c'est compliqué. Il n'a jamais bougé. Je trouve ça assez crapuleux. Je n'ai aucun droit sur son compteur et son logement...

Vous en savez plus sur le règlement de la facture? GDF me dit que c'est à son nom,c'était à lui de bouger.